



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^e séance du mardi 6 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/24 de la Municipalité, du 27 avril 2023 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les comptes de 2022 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2023/24, du 27 avril 2023.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six juin deux mille vingt trois

La présidente :



Le secrétaire :